

**Ateliers d'histoire du droit colonial**  
**5<sup>ème</sup> édition 2025-2026**

**DES MOTS DE LA COLONISATION :  
RUPTURES, CONTINUITÉS... IMPOSSIBLE SYNCHRONIE**

Initiés en 2021 à la Faculté de Droit et des Sciences Économiques de l'Université de Limoges, les Ateliers d'histoire du droit colonial interrogent, suivant une approche diachronique et interdisciplinaire, les phénomènes d'émergence, de construction et d'évolution des concepts juridiques au sein de l'espace principalement francophone.

Après avoir abordé, lors de l'édition inaugurale (2021-2022), quelques grands thèmes du monde colonial (indigénat, institutions judiciaires, droit du travail), à partir de la deuxième édition 2022-2023 ils se concentrent sur le sens de certains termes et concepts caractéristiques de l'époque coloniale et la compréhension de leurs origines dans l'histoire ultramarine française, dans l'objectif d'analyser les ruptures ou les continuités de leur portée juridique avec les réalités contemporaines. Ils privilient une approche interdisciplinaire et accueillent des spécialistes reconnus dans différents domaines : universitaire, académique, mais aussi politique et scientifique, permettant de de nouvelles approches croisées dynamiques. Événement hybride, accessible en présentiel et en distanciel, ces Ateliers connaissent depuis leur création, un grand succès auprès des étudiants et des chercheurs concernés. Par la richesse de leur programmation et de leurs propositions méthodologiques, notamment orientées sur les sources et le travail en archives, mais aussi par la qualité et l'expertise des intervenants, et les nouvelles pistes de réflexion qu'ils ouvrent, ces Ateliers s'affirment comme un acteur à part entière de l'histoire du droit colonial en tant que nouveau champ de recherche. Ils ont d'ailleurs déjà permis la publication de plusieurs études, ainsi que des travaux de mémoires de Master 1 & 2 et de thèses de doctorat en cours.

Cette cinquième édition s'intéressera à quelques mots marquants, caractéristiques de l'origine coloniale du droit international et de la volonté unanime à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle de construire un droit européen unifié, garant, on le croyait à l'époque, d'une certaine paix, et pourtant largement inspiré des expériences coloniales des pays parties prenantes de cette entreprise. Elle sera un peu plus itinérante que les précédentes éditions, dans la mesure où les cinq interventions prévues cette année auront lieu à Nantes (Faculté de droit), Paris (IUF), et au Sénégal (Institut d'études avancées de Saint-Louis).

Elle bénéficie cette année du soutien et de la collaboration à Nantes, de la Faculté de droit et des sciences politiques et du laboratoire Droit et changement social (DCS-UMR\_C 6297), à Limoges de GEOLAB (Faculté de lettres & CNRS), à Paris, de l'Institut Universitaire de France et de l'Académie des sciences d'outre-mer, au Sénégal, de l'Institut d'études avancées de Saint-Louis, de l'Académie Nationale des Sciences et des Techniques et de l'Université Gaston Berger de Saint-Louis, et en Suisse, de la Faculté de droit de Zürich.

**Direction scientifique :**

**Monica Cardillo**, Professeur, DCS, Nantes Université  
Membre Junior IUF 2025

**Dominique Taurisson-Mouret**, Ingénierie de recherche CNRS  
GEOLAB UMR 6042, Université de Limoges